

# Déclaration de la victime au Manitoba

## Renseignements Personnels

Veillez nous fournir les renseignements personnels demandés ci-dessous au cas où nous devons communiquer avec vous par rapport à votre déclaration de la victime. Ces renseignements sont recueillis par les poursuites criminelles de Justice Manitoba en vertu du *Code criminel* (Canada). Ils seront utilisés aux fins de l'application des dispositions du *Code criminel* (Canada) portant sur les déclarations de la victime et de la *Déclaration des droits des victimes* du Manitoba.

Vos renseignements personnels sont protégés par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* du Manitoba. Nous n'avons pas le droit d'utiliser vos renseignements à d'autres fins sans votre consentement, sauf si cela est permis ou exigé par la loi. Nous n'avons pas le droit de communiquer vos renseignements personnels en dehors de Justice Manitoba, sauf si cela est permis ou exigé par la loi. Si vous avez des questions concernant la collecte de vos renseignements personnels, veuillez communiquer avec le bureau des Poursuites de votre région en composant un des numéros indiqués ci-dessous

**Remarque :** Vos renseignements personnels ne seront pas présentés au tribunal avec votre déclaration de la victime. Ils ne seront pas remis au délinquant ni à ses avocats.

**NOM :** \_\_\_\_\_

**DATE DE NAISSANCE :** \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
JOUR MOIS ANNÉE

(Si vous nous fournissez votre date de naissance, nous pouvons garantir que votre déclaration est jointe au bon dossier du tribunal.)

**ADRESSE :** \_\_\_\_\_

**NUMÉROS DE TÉLÉPHONE :**

à domicile : \_\_\_\_\_

au bureau : \_\_\_\_\_

Veillez nous tenir au courant de tout changement concernant votre adresse et votre numéro de téléphone. Ces renseignements sont nécessaires afin que nous puissions communiquer avec vous concernant votre déclaration et votre cause. Veuillez communiquer tout changement au bureau des Poursuites ou des Services aux victimes de votre région en composant le **1 866 4VICTIM (1 866 484-2846)**.

### BUREAUX DES POURSUITES :

#### WINNIPEG

405, Broadway, 5<sup>e</sup> étage  
Winnipeg (Manitoba) R3C 3L6  
Tél. : 204-945-2852  
Télé. : 204-945-1260

#### THOMPSON

59, prom. Elizabeth, bureau B1  
Thompson (Manitoba) R8N 1X4  
Tél. : 204-677-6766  
Télé. : 204-677-6516

#### DAUPHIN

1<sup>re</sup> Avenue Nord-Ouest, bureau 101  
Dauphin (Manitoba) R7N 1G8  
Tél. : 204-622-2082  
Télé. : 204-638-4004

#### BRANDON

1104, avenue Princess, bureau 204  
Brandon (Manitoba) R7A 0P9  
Tél. : 204-726-6013  
Télé. : 204-726-6501

#### LE PAS

300, 3<sup>e</sup> Rue  
Le Pas (Manitoba) R9A 1M5  
Tél. : 204-627-8444  
Télé. : 204-623-5256

#### PORTAGE-LA-PRAIRIE

25, rue Tupper Nord, bureau 200  
Portage-la-Prairie (Manitoba)  
R1N 3K1  
Tél. : 204-239-3343  
Télé. : 204-239-3136

AVIS AU PROCUREUR  
DE LA COURONNE LES  
RENSEIGNEMENTS  
PERSONNELS DE DOIVENT  
PASÊTRE DÉPOSÉS AVEC  
LA DÉCLARATION DE  
LA VICTIME

# Formule de déclaration de la victime au Manitoba

**Veillez envoyer la formule dûment remplie au bureau du procureur de la Couronne.**

Nom de la victime : \_\_\_\_\_

Numéro d'intervention policière : \_\_\_\_\_

Date de l'infraction : \_\_\_\_\_

Service de police auquel l'infraction a été rapportée : \_\_\_\_\_

Accusations (si elles sont connues) : \_\_\_\_\_

Nom de la personne accusée (s'il est connu) : \_\_\_\_\_

Ville ou collectivité où l'incident s'est produit : \_\_\_\_\_

Lien avec la personne accusée (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

---

Vous pouvez demander de présenter votre déclaration de vive voix devant le tribunal. Si vous souhaitez le faire, veuillez cocher la case suivante.

**Je souhaite présenter ma déclaration de vive voix devant le tribunal.**

**Remarque :** Si vous souhaitez lire votre déclaration de la victime de vive voix, le tribunal en sera informé. Cependant, si vous n'assistez pas à l'audience, on procédera à la détermination de la peine sans vous.

---

**Si vous n'êtes pas la victime directe, veuillez préciser la raison pour laquelle vous avez rempli la présente déclaration et votre lien avec la victime.**

Nom : \_\_\_\_\_

Lien avec la victime : \_\_\_\_\_

Raison : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## **VEUILLEZ REMPLIR LES SECTIONS SUIVANTES :**

(Veuillez écrire lisiblement ou en caractères d'imprimante et joindre des feuilles supplémentaires si vous avez besoin de plus d'espace.)

### **1. Répercussions d'ordre émotif**

Veillez décrire les répercussions que l'acte criminel a eues sur vous sur le plan émotif. Prenez en considération comment l'acte criminel a fait sentir ses effets sur votre vie, par exemple, en ce qui concerne :

- vos émotions, vos sentiments et vos réactions;
- vos sentiments spirituels;
- votre mode de vie et vos activités;
- vos relations avec votre partenaire, votre époux ou épouse, vos amis, votre famille et vos collègues;
- votre capacité de travailler, d'étudier ou de fréquenter l'école;
- le counseling ou la thérapie qu'on vous a fournis.

---

---

---

---

---

### **2. Répercussions d'ordre physique**

Veillez décrire toute blessure ou incapacité dont vous avez souffert à cause de l'acte criminel, par exemple :

- la douleur, l'hospitalisation, les interventions chirurgicales que vous avez dû subir à cause de l'acte criminel;
- les traitements, les traitements de physiothérapie et les médicaments que vous avez reçus;
- la douleur physique, les maladies et le malaise continus, les cicatrices, le défigurement et la restriction physique;
- les traitements supplémentaires dont vous avez besoin ou que vous vous attendez à recevoir;
- l'invalidité permanente ou de longue durée.

---

---

---

---

---

### 3. Répercussions d'ordre financier

Veillez décrire toute perte financière ou matérielle résultant de l'acte criminel, par exemple :

- la valeur des biens perdus ou détruits et le coût de réparation ou de remplacement de ces biens;
- votre garantie et la franchise d'assurance que vous avez payée;
- les pertes financières résultant des heures de travail manquées;
- les coûts associés aux dépenses médicales, à la thérapie et au counseling;
- toute dépense qui n'est pas couverte par l'assurance.

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Cette déclaration ne constitue pas une demande d'indemnisation ou de restitution. Si vous voulez des renseignements concernant l'indemnisation, communiquez avec les responsables du Programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels en composant le 204 945-0899, à Winnipeg, ou le numéro sans frais 1 800 262-9344.

### 4. Autres commentaires ou préoccupations :

Veillez décrire toute autre préoccupation qu'a occasionnée cet acte criminel, par exemple :

- d'autres changements qui se sont produits dans votre vie à cause de l'acte criminel;
- vos sentiments par rapport à un contact avec le transgresseur.

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### **AVIS IMPORTANT:**

Une fois que vous aurez soumis votre déclaration de la victime au procureur de la Couronne, cette déclaration sera divulguée. Cela veut dire qu'une copie de votre déclaration sera transmise au transgresseur ou à son avocat.

Je certifie que les renseignements donnés ci-dessus sont vrais autant que je sache. Je comprends que ces renseignements seront communiqués au transgresseur ou à son avocat et qu'ils pourraient être remis au tribunal si une audience de détermination de la peine a lieu. Je comprends que je pourrais être appelé(e) à témoigner devant le tribunal si l'on conteste des renseignements compris dans la présente déclaration de la victime. Je comprends aussi que si la déclaration est déposée en audience publique de la cour, elle devient un document public et que des discussions sur son contenu pourront avoir lieu et être inscrits au dossier du tribunal. Je présente volontairement ces renseignements.

**Signature de la victime :** \_\_\_\_\_ **Date:** \_\_\_\_\_

### **Si des services de traduction ont été utilisés pour la préparation de la présente déclaration de la victime, veuillez remplir la déclaration suivante.**

Je certifie que j'ai traduit et interprété à la victime mentionnée aux présentes, dans la langue \_\_\_\_\_, de façon loyale et au meilleur de mes connaissances, les renseignements contenus dans la présente déclaration de la victime, et que la victime a précisé qu'elle comprenait lesdits renseignements.

Nom : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

**Remarque :** Votre déclaration de la victime pourrait être utilisée par les Services correctionnels communautaires et pour adolescents aux fins de la rédaction de rapports présentenciels ou à d'autres fins liés à la gestion des instances. Les rapports présentenciels sont utilisés par les juges lorsqu'ils cherchent à déterminer la peine appropriée pour le transgresseur

### **Avis concernant les renseignements personnels et les renseignements médicaux personnels.**

Les poursuites criminelles de Justice Manitoba recueille les renseignements personnels et les renseignements médicaux personnels compris dans la présente formule en vertu du *Code criminel* (Canada) et de la *Déclaration des droits des victimes* du Manitoba. Ces renseignements seront utilisés et divulgués tel qu'il est précisé dans la présente formule.

Les renseignements personnels et renseignements médicaux personnels vous concernant sont protégés par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et la *Loi sur les renseignements médicaux personnels* du Manitoba. Nous n'avons pas le droit d'utiliser ces renseignements à d'autres fins sans votre consentement, sauf si la loi le permet ou l'exige. Nous n'avons pas le droit de communiquer vos renseignements personnels à l'extérieur de Justice Manitoba, sauf si la loi le permet ou l'exige.

**Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant votre déclaration de la victime, communiquez avec un travailleur des services aux victimes ou un procureur de la Couronne en composant l'un des numéros de téléphone figurant sur la feuille de renseignements personnels.**